



# Contrat de vendeuse responsable de magasin

Par **La reunionaise**, le **04/08/2021** à **15:07**

Bonjour j'ai signé un contrat de vendeuse responsable de magasin et j'ai découvert que mon employeur n'avait pas appliqué la convention collective.4729z Il me paie comme une vendeuse de niveau 4.

Est ce que mon contrat vendeuse responsable de magasin prouve bien que je suis vendeuse responsable de magasin ?

Je gère seule le magasin depuis 21 ans. Je lui ai fait pleins de courriers recommandés mais rien à faire.

Merci pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **04/08/2021** à **15:39**

Bonjour,

Si l'employeur ne tient pas compte de vos lettres recommandées avec AR de mise en demeure, il vous reste à saisir le Conseil de Prud'Hommes mais vous ne pourrez obtenir une régularisation rétroactive que sur 3 ans...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible sur le site de la DREETS (ex DIRECCTE) ou d'un avocat spécialiste...